AVERTISSEMENTS AGRICOLES

31-5-67 641014

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.

C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 80 DE MAI 1967 le 24 mai 1967

V I G N E

AVERTISSEMENT

Mildiou - A notre connaissance aucune tache n'a encore été découverte à ce jour et les conditions climatiques actuelles sont plutôt défavorables au développement du champignon. Par contre, la vigne a atteint un stade végétatif sensible. Il est donc recommandé d'appliquer un traitement d'assurance pour le cas où une période pluvieuse et plus douce surviendrait.

INFORMATION

Pyrale - La Pyrale a fait son apparition dans un certain nombre de foyers. Dans ce cas, intervenir aussitôt que possible, la lutte étant d'autant plus difficile que les "vers" sont plus développés.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

Tavelures du pommier et du poirier - Un traitement est à effectuer à partir du 29 mai afin de maintenir la protection des arbres, bien qu'aucune tache de tavelure n'ait été décelée dans la plupart des vergers bien traités.

INFORMATIONS

Anthracnose du cerisier

Un traitement est également conseillé en fin de mois.

Pucerons - Surveiller attentivement les arbres.

Rappel : oïdium du pommier.

P1.201

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

INFORMATIONS

GRANDE CULTURE

Puceron noir de la betterave

Favorisées par un temps excessivement sec les colonies de pucerons se sont sérieusement implantées sur des plantes à végétation faible.

L'extension des semis placés et dans une moindre mesure la quasi généralisation des semis de précision, favorisent indirectement la pullulation de ces pucerons en assurant la stabilité de leurs premières colonies.

Actuellement pour de nombreuses cultures l'opportunité d'un traitement est liée aux conditions climatiques des prochains jours. Si les précipitations s'accroissent et se généralisent, cette intervention pourra être évitée ou différée.

Tout traitement doit être effectué en fonction des premiers dégâts et non sur la simple observation de la présence des pucerons car de nombreux facteurs peuvent ultérieurement gêner l'évolution de ceux-ci et par conséquent éviter le traitement.

L'intervention ne doit pas être différée dès que les cultures présentent au moins une betterave sur dix avec un état nettement dépressif dû aux pucerons (toutes les feuilles crispées).

Utiliser uniquement des produits télétoxiques (systémiques). Le faible développement des plantes, et leur végétation encore peu active, risquent de diminuer l'action de ces produits. Il est donc conseillé :

- de mouiller abondamment les betteraves (dose d'insecticide habituellement recommandée, dans 600 litres d'eau par hectare au minimum).

- d'éviter un dessèchement rapide de la pulvérisation : opérer de préférence le matin ou le soir.

Lorsque l'équipement de la ferme le permet, l'idéal est de procéder par pulvérisation localisée sur la ligne de betteraves : soit pour une bande de 15 cm de largeur, 1/3 de la dose/ha dans 250 litres d'eau.

Pégomyie de la betterave

Les pontes du parasite sont plus abondantes que l'année dernière. Toutefois, dans la majorité des cas, elles ne se sont pas révélées jusqu'à présent inquiétantes, le temps sec ayant provoqué un avortement important des oeufs.

Surveiller particulièrement les premiers semis (surtout semis placés). Eventuellement effectuer un traitement mixte pégomyie-pucerons.

Méligèthes sur colza de printemps

Des dommages sont constatés même sur boutons non encore dégagés. Surveiller très attentivement ces cultures et intervenir sans retard, dès l'observation des premiers dégâts. La persistance des produits étant courte la surveillance doit être soutenue, particulièrement si le temps plus humide active la végétation des plantes, encore loin de la floraison.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de Champagne.